

Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !



Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

Février 2020

Agissons pour le climat ! Alternatives citoyennes - Gard Rhodanien
535, chemin de Signac, 30200, Bagnols-sur-Cèze
Téléphone : 06 79 09 73 99
agissonspourleclimat.gard@gmail.com

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

Présentation de l'association :

L'association "Agissons pour le climat ! Alternatives citoyennes - Gard Rhodanien" a pour objectif d'être un catalyseur optimiste entre les citoyens, les associations, les acteurs économiques et les politiques pour mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les impacts sur le climat dans le Gard Rhodanien. Cette association loi 1901 a été créée en janvier 2019 et est domiciliée à Bagnols-sur-Cèze.

Le vélo : un enjeu incontournable de la lutte contre le réchauffement climatique

Les avantages du vélo sont désormais connus de tous :

- Plus rapide que la voiture en ville,
- Plus économique que la voiture pour les usagers (achat, entretien) et pour la collectivité (infrastructures),
- Bon pour la santé et le moral,
- Respectueux de l'environnement.

Au-delà de ces atouts indéniables, il est facile de constater que Bagnols-sur-Cèze présente une échelle compatible avec la pratique généralisée du vélo. Bagnols-sur-Cèze présente une zone agglomérée à l'échelle des déplacements cyclables : des pôles d'attraction, des équipements générateurs de déplacements accessibles en moins de 10 mn à partir de la Mairie. La majorité des déplacements en voiture sont inférieurs à 3 km soit un trajet de 6 min en voiture et 10 min en vélo (notez que pour des trajets inférieurs à 1,5 km, le vélo est généralement plus rapide que la voiture).

Pourtant, à Bagnols-sur-Cèze, on prend sa voiture. Pour aller chercher le pain, faire ses courses ou encore poser ses enfants à l'école, le réflexe est de se glisser derrière son volant.

A Bagnols-sur-Cèze, le potentiel de report modal (usagers qui pourraient passer de la voiture à un autre mode de transport) pour ces petits déplacements est donc énorme.

Par ailleurs une ville cyclable offre une image de modernité et contribue à l'attractivité résidentielle et touristique d'un territoire.

Le nombre croissant de touristes à vélo nous montre bien que ce mode de transport est pratique et rapide pour circuler dans notre ville, qui bénéficie d'un climat favorable et d'un relief surmontable.

Dans le contexte actuel d'urgence climatique, et de recherche d'une meilleure qualité de vie, le vélo prend son essor partout en France. Bagnols-sur-Cèze a tout à gagner à suivre le mouvement, devenant ainsi une ville plus agréable, plus apaisée, où il fait bon vivre.

Nous vous proposons ici cinq leviers, déclinés en 25 propositions, sur lesquels vous pouvez agir pour favoriser le développement des mobilités actives (marche, vélo...), rendant notre commune plus agréable et accueillante pour ses habitants et ses visiteurs.

Ces 25 propositions basées sur des principes génériques pourront être complétées par des propositions d'aménagements très concrètes dans les mois à venir.

Contenu

1	Adopter un plan vélo.....	4
2	Construire une ville agréable à vivre pour tous.....	5
3	Rendre les déplacements à vélo plus sûrs et efficaces.....	6
4	Encourager les moyens de déplacements alternatifs à la voiture.....	9
5	Promouvoir une culture vélo à Bagnols-sur-Cèze.....	10
6	Conclusion.....	13

1 Adopter un plan vélo

"Une ville cyclable se construit pas à pas, mais nécessite une stratégie, un plan d'ensemble. Adopter un plan vélo ambitieux, financé, et concerté dès le début du mandat est le fondement d'une politique cyclable cohérente et d'un affichage politique fort pour l'ensemble du mandat. L'objectif d'un plan vélo est de définir un réseau cyclable communal et les mesures de soutien au développement des déplacements à vélo (stationnement, services aux cyclistes, etc ...) et d'y associer des moyens dédiés."

Extrait du Guide des aménagements cyclables, association Paris en Selle.

Ces dernières années, beaucoup de villes françaises ont fait l'effort de se doter de tels "plans vélo". Loin d'être l'apanage des grandes métropoles, ils représentent le fondement de la politique cyclable d'une ville.

Par exemple, grâce à un premier plan vélo adopté en 2009, puis un deuxième en 2016, la ville de Sceaux (20 000 habitants), en région parisienne, a été classée première au baromètre 2017 des villes cyclables de la FUB. « Ce plan vise à renforcer la mixité d'usage des espaces publics et à dynamiser la pratique cycliste à Sceaux, explique Patrice Pattée, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à la mobilité. Il se traduit par un programme annuel de travaux et d'actions pour poursuivre l'amélioration du confort des cyclistes à Sceaux. »

Plus près de nous, la ville d'Avignon est dotée d'un plan pour les déplacements actifs, visant à développer l'usage de la marche et du vélo sur la période 2016-2020.

Proposition n°1 : Construire dès le début du mandat un plan vélo concerté, avec des financements associés, et incluant qu'un objectif de réseau cyclable communal et des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de places de stationnement vélo, ...).

Afin de répondre aux attentes des habitants et des cyclistes, il est essentiel de dialoguer régulièrement, et surtout en amont, des projets, avec les représentants des cyclistes. Cette concertation permettra de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et des cyclistes et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Proposition n°2 : Nommer un M. ou une Mme "Vélo" au sein de la mairie, personne politique ou technique, référent(e) sur ce sujet et en lien avec les différents acteurs (associations d'usagers, Département du Gard, Agglomération du Gard Rhodanien, communes voisines, ...).

Proposition n°3 : Mettre en place un comité vélo régulier, dans lequel prendront part les différents acteurs du plan vélo (municipalité, représentants des cyclistes, Agglo, etc.).

2 Construire une ville agréable à vivre pour tous

Les habitants de Bagnols-sur-Cèze souffrent aujourd'hui des nuisances croissantes de la circulation automobile : bruit, pollution, congestion, insécurité pour les piétons, les personnes en fauteuil et les cyclistes... La ville est devenue un lieu où la voiture prend plus de place que l'humain.

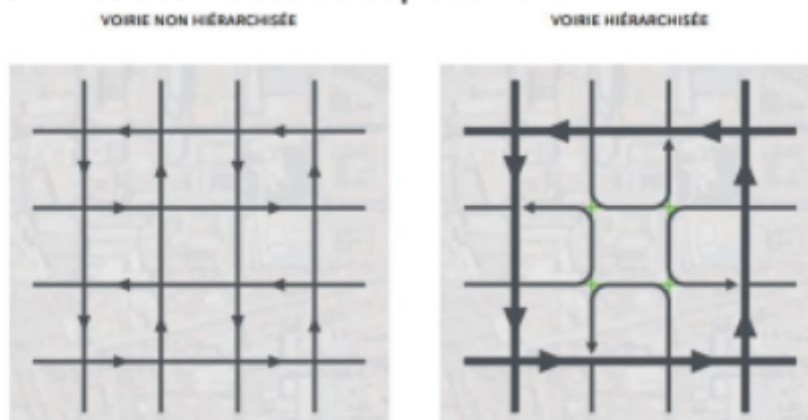
Ce trafic - constitué de véhicules en transit qui traversent notre ville, mais aussi du trafic local - contribue à dégrader fortement la qualité de vie des Bagnolais. Favoriser le vélo, c'est aussi construire une ville où l'humain se réapproprie la ville, où les parents n'ont pas peur de laisser leur enfant jouer dans la rue, ou aller seul à pied ou à vélo à l'école, et où les habitants les plus fragiles sont davantage en sécurité.

Une ville pour ses habitants, où l'automobile n'est plus l'unique priorité.

Réduire la place des voitures et des deux-roues motorisés permet de fluidifier la circulation, de réduire les embouteillages et donc les nuisances qu'ils produisent en limitant l'usage de la voiture aux déplacements des personnes pour lesquelles elle est nécessaire (personnes handicapées ou ayant des difficultés à marcher, déplacement de marchandises lourdes, artisans...).

Surtout, l'apaisement des rues dédiées au trafic local est une condition sine qua non pour la mixité des modes de déplacement. Cet apaisement passe par une modération de la vitesse mais surtout du volume de trafic.

Proposition n°4 : Repenser le plan de circulation dès le début du mandat. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif de distinguer 2 types de rues : les rues de transit et les rues apaisées. Des pistes cyclables de qualité devront ensuite être réalisées sur les rues de transit, et le linéaire de rues apaisées doit être augmenté à son maximum pour permettre une mixité des modes de déplacement.



(Source : Guide des aménagements cyclables, association Paris en Selle)

Proposition n°5 : Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective : aménagements matériels de l'espace public, réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs, inscription au sol, changement de revêtement. Réaliser des contrôles de vitesse régulièrement permet

d'adapter les mesures ci-dessus à la réalité du terrain.

Proposition n°6 : Consacrer une journée "centre-ville sans voiture" un dimanche par mois, afin que les Bagnolais se réapproprient leur ville, ses places, ses parcs, ses commerces.

Une offre de stationnement auto ajustée et organisée, pour un espace public repartagé.

La municipalité actuelle a mis en place une offre de stationnement automobile intéressante complétée avec les nouvelles navettes gratuites qui devrait permettre un lien avec l'hypercentre tout en réduisant le nombre de véhicules.

Néanmoins la commune est encore très orientée sur une logique de "tout voiture". Le nombre de parking nécessaire pour garer les voitures a ainsi un effet dévastateur sur le besoin de foncier uniquement pour le stationnement.

De plus, associer les "mobilités actives" (vélo, marche...) et les commerces de proximité est une bonne idée pour l'économie locale, notamment en centre-ville ! Sur une seule place de stationnement auto, 5 arceaux à vélos peuvent être positionnés, soit 10 vélos. Les cyclistes et les piétons sont des clients plus réguliers et ils limitent leurs déplacements donc achètent local (source : "Piétons et cyclistes dynamisent les commerces de centre-ville et de proximité", FUB, 2003).

Le stationnement vélo aux abords des commerces permet de favoriser cette dynamique.

Cette logique vaut également pour les touristes qui se déplacent à vélo dans notre ville, car ceux-ci dépensent plus dans les commerces que les motorisés (source : rapport d'étude "Accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue", PNRAC, 2017).

Proposition n°7 : Mener une réflexion sur la place du stationnement en centre-ville, en privilégiant la diversité des usages et la qualité de l'espace public : piétons, terrasses, espaces verts, vélos, etc.

Proposition n°8 : Maintenir claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

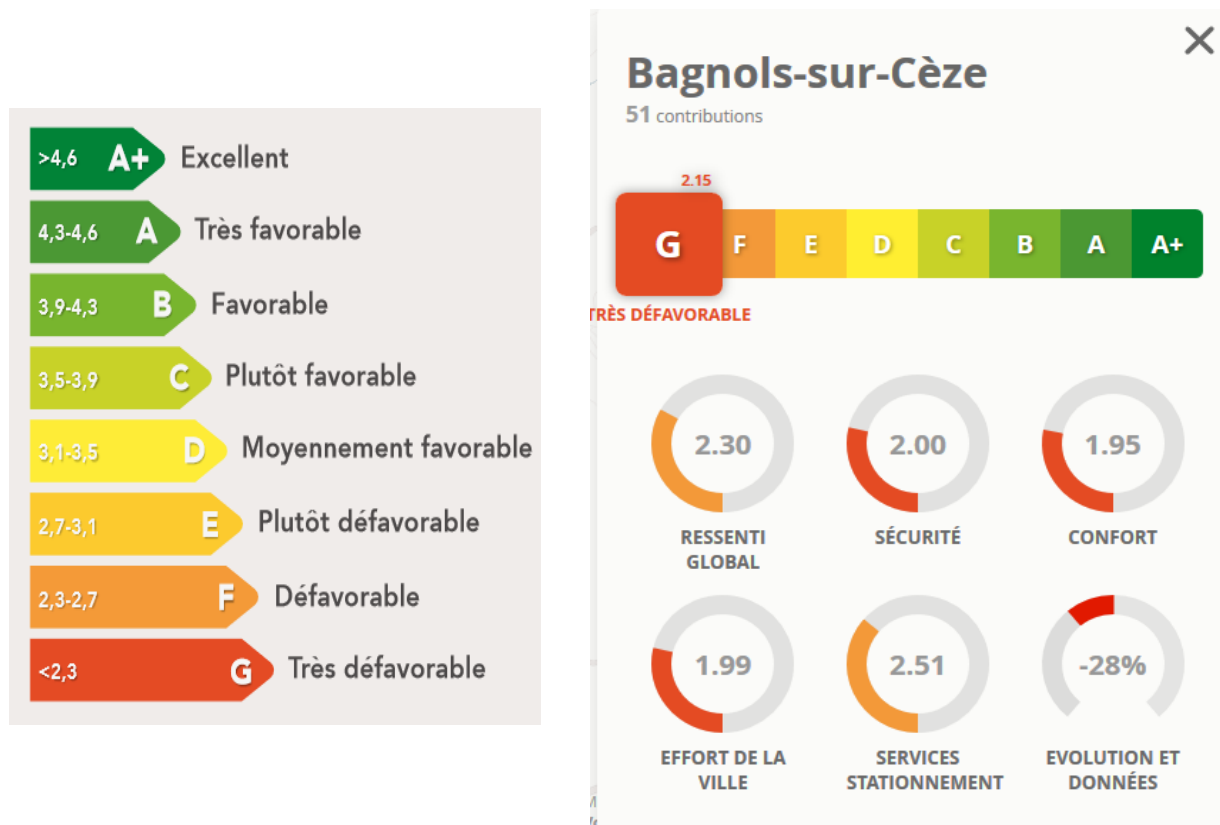
Proposition n°9 : Repenser l'accès et le stationnement des cars de tourisme, des camions et des livreurs. Concernant les livraisons, de nombreuses villes et professionnels de la logistique ont réfléchi à la question du "dernier kilomètre". Des exemples peuvent ainsi être copiés, notamment l'utilisation de vélos-cargos spécialement équipés pour transporter de lourdes charges (palettes, etc.).

3 Rendre les déplacements à vélo plus sûrs et efficaces

Avec l'essor du vélo un peu partout en Europe (vélotaf, cyclotourisme...), l'offre proposée chez les vélocistes a su s'adapter à tous les usages : vélos à assistance électrique (VAE) permettant de se jouer des côtes, vélos pliants pour les transports, ou encore bi et triporteurs, permettant de transporter les enfants ou des marchandises. L'offre matérielle n'est donc plus un problème.

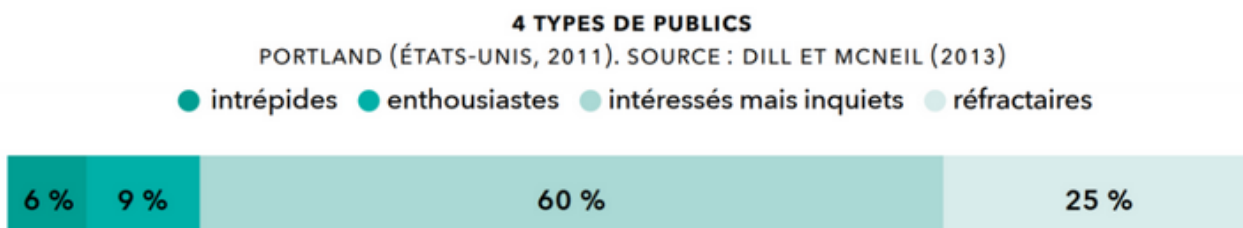
Cependant, notre association a pu constater grâce au baromètre parlons vélo organisé par la FUB que le principal frein au développement du vélo à Bagnols-sur-Cèze est aujourd'hui le sentiment d'insécurité que nous expriment les usagers. De nombreux habitants disent ne pas circuler à vélo par peur du trafic, pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !



Classement de Bagnols sur Cèze au palmarès Parlons vélo 2019 (FUB)

Plusieurs études, dont celle menée à Portland (USA) en 2011, montrent que le public se fractionne en 4 catégories :



(Source : Guide des aménagements cyclables, association Paris en Selle)

Cette répartition montre bien que tout l'enjeu d'une politique cyclable est de rassurer la portion d'"intéressés mais inquiets" (60 %), en leur apportant la sécurité objective (risque d'accident) et subjective (ressentie) qu'ils recherchent. Comme abordé dans le chapitre 2, la voirie communale doit cumuler à la fois des rues apaisées à très faible trafic motorisé, et des voies "de transit" sur lesquelles des pistes cyclables doivent être réalisées pour séparer les vélos du reste du trafic. Limiter les interactions avec les motorisés est la condition pour permettre au plus grand nombre, et non à une petite minorité, de faire du vélo son moyen de déplacement au quotidien.

Construire un réseau cyclable cohérent

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

Le rapport de présentation du PLU de la ville de Bagnols-sur-Cèze mentionne de façon très succincte et lacunaire les modes de déplacement doux. Les ambitions du PLU sur le sujet sont quasiment inexistantes.

Une fois la circulation apaisée et l'espace public redistribué (cf. chapitre 2), il sera temps pour Bagnols-sur-Cèze de proposer un réseau cyclable digne de ce nom, où tout un chacun pourra circuler sereinement à vélo. Le vélo doit devenir désirable, et non anxiogène, pour les Bagnolais.

Proposition n°10 : Mettre en place un véritable réseau cyclable, mêlant pistes en site propre (pistes physiquement séparées de la route) et cohabitation :

- Un "squelette" cyclable structurant et sécurisé, avec la création d'aménagements cyclables tant que possible en site propre, et calqué sur les axes à forte trafic du plan de circulation ;
- Des rues de desserte, intéressant uniquement le trafic motorisé local (max. 2000 véhicules/jour), et suffisamment apaisées pour autoriser une mixité des modes de déplacements.

Proposition n°11 : Rendre le réseau cyclable visible in situ aux cyclistes et aux automobilistes à l'aide d'une signalétique adaptée : barrettes itinéraires, marquage au sol, revêtements différenciés pour les vélos, panneaux de vigilance pour les automobilistes et de partage de l'espace (zone de rencontre) ... Pour cette proposition, prioriser les aménagements autour des établissements scolaires ainsi que les actions simples, visibles et pas cher !

Une part importante des élus communaux de Bagnols-sur-Cèze auront un mandat communautaire, à ce titre il serait intéressant de mettre en cohérence à l'échelle du Gard Rhodanien, de façon exhaustive, les différentes initiatives cyclables des collectivités (communales, communautaires, et départementales) et de programmer la continuité d'itinéraires cyclables existants afin d'offrir à des usagers réguliers un réseau cyclable continu, homogène, sécurisé et équipé et de présenter une alternative aux modes de déplacement motorisés.

Si l'existence d'un schéma cyclable entre en écho et nourrit la stratégie touristique, l'enjeu doit être aussi et surtout de faciliter le report d'usage des usagers quotidiens. Communiquer sur la volonté de programmer une continuité cyclable permet de donner un signal fort et d'offrir de la visibilité aux futurs usagers.

Ce type de programmation, donnant à voir une stratégie de moyen terme, permet également dans un second temps de pouvoir se positionner pour un soutien financier de ces aménagements cyclables.

Des agglomérations même sans la compétence voirie ont déjà fait des choses sur le sujet (via plan climat, politique touristique, appel à projet, étude planification réseau cyclable, financement versement transport pour les infrastructures vélo).

Proposition n°12 : Encourager et participer à la création des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Développer des double-sens cyclables

Bagnols-sur-Cèze ne dispose à ce jour que de très peu de double-sens cyclables (DSC), qui pourtant sont la règle pour toute voie à 20 ou 30 km/h (article R. 110-2 du code de la route). Ils sont même possibles pour les voies à 50 km/h.

Même s'ils ne doivent pas constituer l'essentiel du réseau cyclable, les DSC présentent de

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

nombreux avantages pour les cyclistes (réduction sensible des distances, itinéraires permettant d'éviter les grands axes...), tout en étant très sûrs, puisque vélos et voitures se font face. La métropole du Grand Lyon présentait en 2017 un bilan très positif : aucun accident à déplorer depuis les premières expérimentations en 1990 (MET magazine, sept-oct 2017, p. 8). Le constat est le même au niveau national : cet aménagement est très peu accidentogène.

Le plan vélo du gouvernement, présenté le 14 septembre 2018, prévoit d'ailleurs de développer des doubles sens cyclables sur l'ensemble de la voirie urbaine en agglomération, jusqu'à une vitesse maximale de 50 km/h.



Panneaux de signalisation des double-sens cyclables

Les DSC donnent un avantage certain au vélo, qui peut devenir le moyen de locomotion le plus rapide pour atteindre certains secteurs.

Proposition n°13 : développer des double-sens cyclables, qui permettent aux vélos de raccourcir leurs trajets en toute sécurité.

4 Encourager les moyens de déplacement alternatifs à la voiture

Une ville accueillante est une ville où la voiture ne monopolise pas l'espace public, c'est une ville où il est facile et agréable de se déplacer à pied, en roller, en trottinette ou à vélo. Encourager ces mobilités actives, c'est aussi favoriser les petits commerces et l'animation du centre-ville.

Multiplier le stationnement vélo

Le vol est aujourd'hui l'un des obstacles à la pratique du vélo : 92 % des répondants du Baromètre des villes cyclables 2017 (FUB, 2017) estiment que les vols sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur vélo.

Pour y remédier et ainsi encourager les habitants à enfourcher leur vélo, notre commune doit proposer aux cyclistes du stationnement de qualité et en grand nombre. Cette offre doit viser tous les pôles d'attractivité de la ville : écoles, commerces, administrations, centres associatifs...

Bagnols-sur-Cèze est déjà dotée d'un petit réseau d'arceaux vélos, matériellement très bien adaptés aux besoins des cyclistes, à l'exception de quelques "râteliers" qui seraient à remplacer. Il convient de développer d'avantage cette offre de stationnement, et de la rendre visible. Les arceaux ne doivent plus se contenter des petits "trous" que les contraintes de la ville (stationnement auto, marchés, fête foraine...) veulent bien leur laisser.

Se déplacer à vélo et pouvoir stationner de façon sécurisée doit être facile afin de ne pas décourager les bonnes volontés.

Proposition n°14 : Evaluer l'offre actuelle par rapport à la demande et l'améliorer en implantant des arceaux vélos en grand nombre dans toute la commune, notamment près des commerces et des écoles. Les emplacements de ces stationnements pourront être intégrés à la carte du réseau cyclable, et matériellement signalés dans la rue pour être visibles de loin.

Le stationnement vélo n'est pas uniquement nécessaire sur l'espace public. Il est également important d'en inclure dans les locaux d'habitation et de services, via le PLU. Le règlement actuel du PLU ne mentionne même pas le stationnement vélo. Dans ces conditions, comment offrir aux habitants une offre acceptable et incitative. En effet, peut-on sérieusement encourager les Bagnolais à se mettre en selle, s'ils ne peuvent pas stationner leur vélo de façon sécurisée chez eux ?

Proposition n°15 : Modifier le PLU afin de revoir l'intégration et les normes des locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaires, et s'assurer de leur intégration effective lors du contrôle de conformité à l'achèvement des travaux.

Soutenir l'achat de vélos

Même si acheter et entretenir un vélo se révèle bien moins cher qu'une voiture, le prix d'un vélo peut être dissuasif pour certaines familles avec des revenus modestes. Soutenir l'achat de vélos grâce à des aides spécifiques est une mesure simple et efficace que la commune peut mettre en place.

Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à l'achat comme c'est le cas aujourd'hui pour le vélo à assistance électrique (VAE) en Occitanie. En effet, la région subventionne actuellement l'achat de VAE jusqu'à 100 €. Cette offre cible malheureusement un public ayant au départ un budget déjà conséquent. Elle pourrait être étendue par notre ville à tous les types de vélos afin de contenter tous les besoins et tous les budgets.

Proposition n°16 : Créer une aide à l'achat de tout type de vélo pour les particuliers (vélo classique, pliant, VAE, triporteur...) et pour les entrepreneurs locaux (remorque, vélo-cargo...).

La réouverture de la gare à moyen terme, le développement du réseau de navettes urbaines ainsi que la mise en place du versement transport (VT) implique d'améliorer l'intermodalité et de l'appréhender de façon systémique. Ainsi il nous paraît intéressant de prévoir des garages à vélos sécurisés à proximité des points multimodaux et, en l'attente, d'autoriser de prendre un vélo avec soi quand on prend le bus (prévoir les portes vélos sur les bus).

Proposition n°17 : Autoriser de prendre un vélo avec soi quand on prend le bus (prévoir les portes vélos sur les bus).

5 Promouvoir une culture vélo à Bagnols-sur-Cèze

Faire du vélo une évidence dans les déplacements quotidiens implique de travailler sur un changement de culture dès le plus jeune âge, mais également au sein des services municipaux, qui ont un rôle d'exemplarité.

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

Mettre en selle les plus jeunes

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et les moins jeunes) est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids en France (étude ESTEBAN 2014-2016, Santé publique France). Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes.

Le gouvernement a décidé dans son plan vélo de généraliser le « savoir rouler » à l'école (<http://www.sports.gouv.fr/savoirroulervelo/>) : tout enfant entrant en 6e doit être capable de rouler à vélo, en conditions de circulation. Les enfants sont en effet les cyclistes de demain ! A Bagnols-sur-Cèze, les écoliers passent un permis vélo, c'est une bonne chose ! La municipalité peut aller plus loin pour accompagner cet apprentissage.

Par exemple, la ville de Meudon, pionnière en la matière, a mis en place un circuit d'apprentissage du vélo. Accessible sans conditions et gratuitement en journée, il permet à tous, dès 2 ans, de s'initier à la maniabilité sans voitures !



Circuit d'apprentissage de la ville de Meudon

Proposition n°18 : Aider les établissements scolaires et centre de loisirs à s'équiper en vélos et à trouver du personnel qualifié pour l'apprentissage à l'école. Citons le programme ALVEOLE (<https://programme-alveole.com/>) qui peut financer à 100 % des actions de sensibilisation à l'écomobilité auprès des usagers, notamment dans les écoles.

D'autres communes ont, elles, aidé à la mise en place de pédibus ou de vélobus. Démarche solidaire et participative, ce système de ramassage scolaire à pied ou à vélo, organisé et effectué par les parents d'élèves et/ou d'autres adultes bénévoles, permet de lutter contre la sédentarité des enfants, tout en limitant le trafic et le stationnement aux abords des écoles. En impliquant des seniors en tant qu'accompagnateurs, c'est aussi un moyen de favoriser le lien intergénérationnel.

Proposition n°19 : Créer une piste cyclable d'apprentissage ouverte à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

Créer une "Maison du vélo"

Acheter son vélo ou encore le réparer, être bien équipé à vélo : tout cela à un coût. Certaines villes ouvrent des "maisons du vélo" proposant différents services, comme par exemple :

- Prêt/location de vélos (vélo pliant, vélo cargo, VAE...), afin de se faire un avis avant d'acheter ;
- Prêt/location d'accessoires : remorque, siège et remorque enfants, sacoches, vêtements de pluie, éclairage... ;
- Atelier d'auto-réparation afin d'apprendre à réparer son vélo et ainsi atteindre la "vélonomie" ;
- Station de gonflage ;
- Information des cyclistes : réseau cyclable, lutte contre le vol, ...

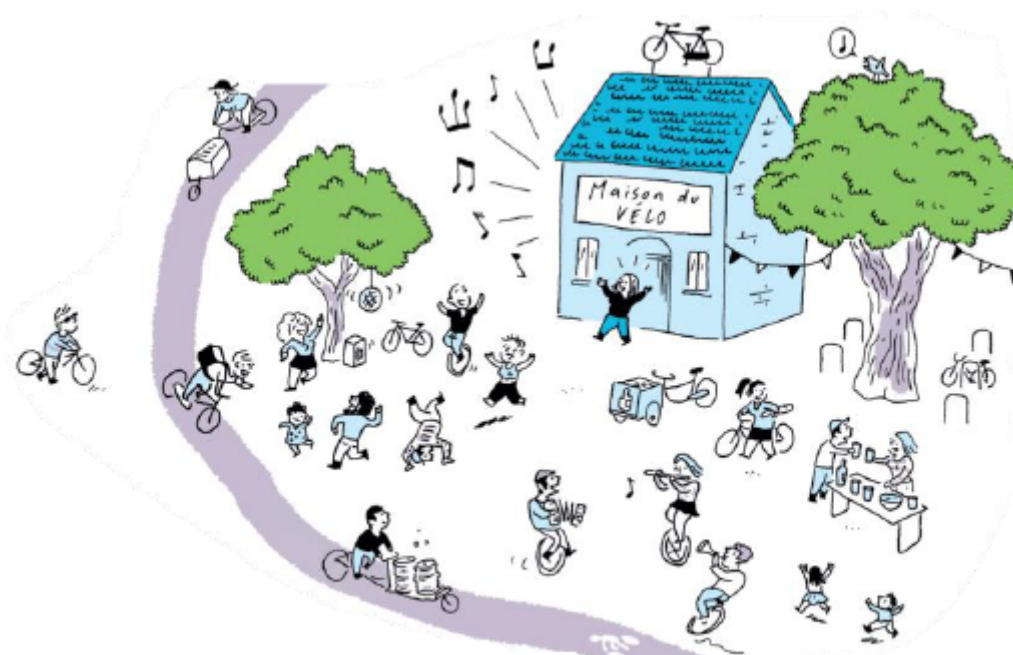


Illustration : Ariane Pined

Une telle initiative pourrait être mise en place à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, avec un partenariat avec le Département et les acteurs associatifs, invitant locaux et touristes à s'approprier un tel lieu.

Les pôles d'échange multimodaux en gestation autour de la future gare pourront être des lieux privilégiés pour y envisager maison du vélo ou infrastructure vélos.

Proposition n°20 : Créer une Maison du vélo afin de rendre des services aux cyclistes et de donner une visibilité à ce mode de déplacement dans notre ville.

Le vélo pour les services et les agents municipaux

Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts, les services techniques ou la police municipale par exemple. Un

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons ou de petits travaux. La police municipale pourra, elle, se contenter de simples vélos ou de VAE afin de circuler et de stationner facilement dans la ville, tout en évitant de rajouter du trafic au trafic. L'école la plus éloignée de la police municipale, l'école Célestin Freinet, est à une distance de 1,6 km, soit 7 min à vélo.

Proposition n°21 : Équiper les services municipaux de vélos et/ou de vélo-cargos pour réaliser une partie des activités municipales à vélo : repas à domicile, approvisionnement des écoles, services techniques, police municipale.

Enfin, développer le vélo, c'est montrer l'exemple en proposant aux agents municipaux le forfait mobilité durable (ex-IKV pour indemnité kilométrique vélo), soit 200 €/an sans charges ni impôts. Les résultats de l'expérimentation de l'IKV depuis 2016 montrent que sa mise en place se traduit par une augmentation d'environ 25% du nombre d'agents utilisant quotidiennement ou quasi-quotidiennement le vélo pour se rendre au travail (source : Cerema).

Proposition n°22 : Proposer le forfait mobilité durable (200 €/an pour les agents publics) aux agents municipaux.

Communiquer sur les bienfaits et les avantages du vélo

Une communication positive et régulière sur les bénéfices et avantages du vélo permet d'instaurer un climat favorable à ce moyen de transport et de lui donner une visibilité. Le vélo doit être considéré, au même titre que la voiture, comme un mode de déplacement crédible pour le quotidien des Bagnolais.

Aussi, plus les cyclistes seront présents dans les supports de communication de la ville, plus ils gagneront en légitimité par rapport aux autres utilisateurs de la route. Si les automobilistes sont sensibilisés à la cohabitation avec les vélos, les cyclistes pourront rouler plus sereinement. Ce sentiment de sécurité provoquant de nouvelles vocations, le cercle vertueux se met en place.

Proposition n°23 : Mettre en œuvre un programme de promotion de la mobilité active, à pied et à vélo, pour les déplacements domicile-travail, domicile-école et les trajets du quotidien en général : page dédiée sur le site internet de la ville, articles réguliers dans le journal municipal, évènements (semaine de la mobilité, du développement durable, ...), etc.

Proposition n°24 : Mettre à disposition du public (mairie, office du tourisme, sites internet) de la documentation sur le réseau cyclable Bagnolais : carte du réseau et des stationnements, bonnes pratiques des double-sens cyclables, etc.

Proposition n°25 : Adhérer et participer au Club des villes et territoires cyclables (www.villes-cyclables.org), réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable.

6 Conclusion

Nous espérons que vous prendrez la mesure du réalisme de nos 25 propositions, et du bien-être qu'elles pourront apporter à nos concitoyens. Elles ne sont pas toutes faciles à appliquer, certaines demanderont du courage politique, nous en sommes conscients. Cependant, nous n'inventons rien, elles ont déjà été appliquées ailleurs en France, dans des grandes villes comme dans des plus petites. Et, aujourd'hui, il ne nous semble qu'aucune de ces communes n'a fait de retour en arrière, tant les bienfaits d'une ville apaisée sont appréciés par toutes et tous quelques années plus tard.

Nous sommes certains que les Bagnolais sauront apprécier le courage d'un candidat qui souhaite faire bouger les lignes afin d'apporter une meilleure qualité de vie à ses administrés.

Pacte pour le vélo à Bagnols-sur-Cèze

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Bagnols-sur-Cèze je m'engage si je suis élu.e à :		Oui	Non	Commentaire
1- Adopter un plan vélo				
	Proposition n°1 : Construire dès le début du mandat un plan vélo <u>concerté</u> , avec des financements associés, et incluant qu'un objectif de réseau cyclable communal et des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de places de stationnement vélo, ...).			
	Proposition n°2 : Nommer un M. ou une Mme "Vélo" au sein de la mairie, personne politique ou technique, référent.e sur ce sujet et en lien avec les différents acteurs (associations d'usagers, Département du Gard, Agglomération du Gard Rhodanien, communes voisines, , ...).			
	Proposition n°3 : Mettre en place un comité vélo régulier, dans lequel prendront part les différents acteurs du plan vélo (municipalité, représentants des cyclistes, Agglo, etc.).			
2- Construire une ville agréable à vivre pour tous				
	Proposition n°4 : Repenser le plan de circulation dès le début du mandat. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif de distinguer 2 types de rues : les rues de transit et les rues apaisées. Des pistes cyclables de qualité devront ensuite être réalisées sur les rues de transit, et le linéaire de rues apaisées doit être augmenté à son maximum pour permettre une mixité des modes de déplacement.			

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Bagnols-sur-Cèze je m'engage si je suis élu.e à :	Oui	Non	Commentaire
<p>Proposition n°5 : Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective : aménagements matériels de l'espace public, réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs, inscription au sol, changement de revêtement. Réaliser des contrôles de vitesse régulièrement permet d'adapter les mesures ci-dessus à la réalité du terrain.</p>			
<p>Proposition n°6 : Consacrer une journée "centre-ville sans voiture" un dimanche par mois, afin que les Bagnolais se réapproprient leur ville, ses places, ses parcs, ses commerces.</p>			
<p>Proposition n°7 : Mener une réflexion sur la place du stationnement en centre-ville, en privilégiant la diversité des usages et la qualité de l'espace public : piétons, terrasses, espaces verts, vélos, etc.</p>			
<p>Proposition n°8 : Maintenir claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.</p>			
<p>Proposition n°9 : Repenser l'accès et le stationnement des cars de tourisme, des camions et des livreurs. Concernant les livraisons, de nombreuses villes et professionnels de la logistique ont réfléchi à la question du "dernier kilomètre". Des exemples peuvent ainsi être copiés, notamment l'utilisation de vélos-cargos spécialement équipés pour transporter de lourdes charges (palettes, etc.).</p>			

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Bagnols-sur-Cèze je m'engage si je suis élu.e à :	Oui	Non	Commentaire
3 - Rendre les déplacements à vélo plus sûrs et efficaces			
<p>Proposition n°10 : Mettre en place un véritable réseau cyclable, mêlant pistes en site propre (pistes physiquement séparées de la route) et cohabitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un "squelette" cyclable structurant et sécurisé, avec la création d'aménagements cyclables tant que possible en site propre, et calqué sur les axes à forte trafic du plan de circulation ; • Des rues de desserte, intéressant uniquement le trafic motorisé local (max. 2000 véhicules/jour), et suffisamment apaisées pour autoriser une mixité des modes de déplacements. 			
<p>Proposition n°11 : Rendre le réseau cyclable visible in situ aux cyclistes et aux automobilistes à l'aide d'une signalétique adaptée : barrettes itinéraires, marquage au sol, revêtements différenciés pour les vélos, panneaux de vigilance pour les automobilistes et de partage de l'espace (zone de rencontre) ... Pour cette proposition, prioriser les aménagements autour des établissements scolaires ainsi que les actions simples, visible et pas cher !</p>			
<p>Proposition n°12 : Encourager et participer à la création des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines</p>			
<p>Proposition n°13 : développer des double-sens cyclables, qui permettent aux vélos de raccourcir leurs trajets en toute sécurité.</p>			

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Bagnols-sur-Cèze je m'engage si je suis élu.e à :		Oui	Non	Commentaire
4 - Encourager les moyens de déplacement alternatifs à la voiture				
	Proposition n°14 : Evaluer l'offre actuelle par rapport à la demande et l'améliorer en implantant des arceaux vélos en grand nombre dans toute la commune, notamment près des commerces et des écoles. Les emplacements de ces stationnements pourront être intégrés à la carte du réseau cyclable, et matériellement signalés dans la rue pour être visibles de loin.			
	Proposition n°15 : Modifier le PLU afin de revoir l'intégration et les normes des locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaires, et s'assurer de leur intégration effective lors du contrôle de conformité à l'achèvement des travaux.			
	Proposition n°16 : Créer une aide à l'achat de tout type de vélo pour les particuliers (vélo classique, pliant, VAE, triporteur...) et pour les entrepreneurs locaux (remorque, vélo-cargo...).			
	Proposition n°17 : Autoriser de prendre un vélo avec soi quand on prend le bus (prévoir les portes vélos sur les bus).			
	Proposition n°18 : Aider les établissements scolaires et centre de loisirs à s'équiper en vélos et à trouver du personnel qualifié pour l'apprentissage à l'école. Citons le programme ALVEOLE (https://programme-alveole.com/) qui peut financer à 100 % des actions de sensibilisation l'écomobilité auprès des usagers, notamment dans les écoles.			
	Proposition n°19 : Créer une piste cyclable d'apprentissage ouverte à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.			

AC²GR : Nos 25 propositions pour faire de Bagnols-sur-Cèze une ville cyclable !

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Bagnols-sur-Cèze je m'engage si je suis élu.e à :	Oui	Non	Commentaire
Proposition n°20 : Créer une Maison du vélo afin de rendre des services aux cyclistes et de donner une visibilité à ce mode de déplacement dans notre ville.			
Proposition n°21 : Équiper les services municipaux de vélos et/ou de vélo-cargos pour réaliser une partie des activités municipales à vélo : repas à domicile, approvisionnement des écoles, services techniques, police municipale.			
Proposition n°22 : Proposer le forfait mobilité durable (200 €/an pour les agents publics) aux agents municipaux.			
Proposition n°23 : Mettre en œuvre un programme de promotion de la mobilité active, à pied et à vélo, pour les déplacements domicile-travail, domicile-école et les trajets du quotidien en général : page dédiée sur le site internet de la ville, articles réguliers dans le journal municipal, évènements (semaine de la mobilité, du développement durable, ...), etc.			
Proposition n°24 : Mettre à disposition du public (mairie, office du tourisme, sites internet) de la documentation sur le réseau cyclable Bagnolais : carte du réseau et des stationnements, bonnes pratiques des double-sens cyclables, etc.			
Proposition n°25 : Adhérer et participer au Club des villes et territoires cyclables (www.villes-cyclables.org), réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable.			

Fait à le

Signature :